

DIRECTION DE LA MER,  
DES PORTS ET DU LITTORAL  
Direction Déléguée d'Exploitation du Port de Boulogne

PORT DE BOULOGNE SUR MER  
CONSIGNATION DE L'ECLUSE SANSON  
AVIS AUX USAGERS N° 144/2011

La Direction de la Mer, des Ports et du Littoral - Direction Déléguée d'Exploitation du Port de Boulogne-sur-Mer, informe les usagers du bassin Napoléon qu'en raison d'un dysfonctionnement, l'écluse Sanson est consignée **à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.**

Le franchissement de l'écluse reste possible toutes portes ouvertes de 2 heures avant la pleine mer jusqu'à 15 minutes après la pleine mer.

Boulogne-sur-Mer, le 21 octobre 2011  
Le Responsable du Service Administration et Développement,  
Signé : Eric MIESZANIEC